

INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES

Le terme collectif couvre une large gamme d'activités plus ou moins industrielles qui sont réunies sous les rubriques 411 à 429 utilisées par l'O.N.S.S. dans la "Nomenclature NACE adaptée aux besoins de la Belgique et de l'O.N.S.S." (code NACE, version antérieure à février 1993).

On a travaillé ici avec les données d'emploi O.N.S.S. du 30.06.1992, les chiffres les plus récents à notre disposition au moment de la rédaction des cartes. L'emploi rémunéré O.N.S.S. donne une information économique et sociale détaillée assez pertinente pour analyser cette industrie par sous-secteurs au niveau des communes.

Sur toutes les cartes (sauf carte 1) on a traité toutes les entreprises (aussi les plus petites plus artisanales avec moins de 20 personnes employées) de sorte que l'image est pratiquement complète.

Au 31.06.1992, les industries agro-alimentaires belges comptaient 7.112 entreprises avec un total de 93.883 personnes employées (10% du total du secteur secondaire, secteur de la construction inclus). Cet emploi se répartissait comme suit dans les trois Régions: Flandre 65.677 (69,9%), Wallonie 20.784 (22,1%), Région bruxelloise 7.422 (8,0%).

Comme il ressort de ces chiffres, l'industrie agro-alimentaire se situe fortement en Flandre, encore davantage que le secteur industriel total (au milieu de 1992: 66,8% de la totalité de l'emploi O.N.S.S. industriel belge se trouvent en Flandre). Seule la production d'eau minérale prédomine en Wallonie. Même l'industrie sucrière, pour ce qui est de l'emploi, est implantée en majorité en Flandre.

L'emploi dans cette branche d'activité industrielle (carte 2), basée pour la plus grande partie sur les matières premières agricoles est néanmoins plus urbain que rural.

Les cinq plus grandes régions urbaines regroupent plus de 30% de l'emploi: dans la région bruxelloise, environ 13.000 dont 7.585 employés dans les 19 communes, la région anversoise en compte presque 9.000 (3.997 à Anvers même), la région liégeoise moins de 3.000 (presque entièrement à Liège), la région gantoise 3.500 (Gand 2.346) et la région de Charleroi plus de 1.100. Quant à d'autres centres d'emploi avec plus de 1.000, ils doivent leur chiffre élevé à un sous-secteur spécifique fort développé ou parfois même à une seule grande entreprise: Louvain (2.493; brasserie), Herentals (2.474; biscuits, chocolaterie et confiserie), Alost (1.328; produits amylacés), Izegem (1.328; huile) ainsi que Turnhout (1.111), Furnes (1.069), Bruges (1.062). A quelques exceptions près (p.ex. Ruiselede, Ardoie, Langemark) il n'y a pas de communes vraiment rurales avec des chiffres d'emploi élevés.

La troisième caractéristique générale: sauf dans les grandes agglomérations urbaines et dans quelques autres villes, le nombre de sous-secteurs fortement représentés (plus de 5% de l'emploi; il s'agit des entreprises de 20 employés et plus) (carte 1) est le plus souvent peu élevé. A Anvers, Gand et dans la région de Bruxelles-Capitale il y a 8 sous-secteurs, à Liège et Charleroi 5. A Courtrai et à Roulers, il y en a 6, à Turnhout, Bruges et Waregem 5. Dans certains grands centres d'emploi, il y a un sous-secteur qui prédomine fortement: p.ex. Kontich (610; 90,5% dans la brasserie), Kasterlee (574; 94,8% chocolaterie et confiserie), Vilvoorde (679; 84,1% biscuits, etc.), Tirlemont (730; 100% sucrerie), Spa (583; 100% eau minérale), Namur (906; 93,4% produits laitiers), Lebbeke (803; 82,7% chocolaterie et confiserie), Deinze (748; 80,9% aliments pour bétail), Beveren-Waas (735; 80,5% biscuits, etc.), Ardoie (663; 84,9% transformation et conservation des fruits et légumes). Dans les autres centres d'emploi, le nombre de sous-secteurs avec plus de 5% se limite généralement à un ou deux.

Les deux grands centres de **production d'huiles et de graisses** (carte 3) sont Izegem (avec Lichtervelde et Staden) et Anvers, prolongement des industries oléagineuses historiques, l'un en connexion avec les matières premières locales et l'autre avec l'importation des matières premières via le port.

L'**industrie sucrière** (carte 3) se situe près des producteurs de betteraves sucrières des régions limoneuses (Tirlemont, Oreye, Brugelette, Brunehaut) et des Polders (Moerbeke et Furnes).

Quant aux **abattoirs et aux industries de transformation de la viande** (bouchers et charcutiers ne sont pas inclus) (carte 4) il y en a vraiment beaucoup; ils sont plus nombreux en Flandre qu'en Wallonie, où de grandes entreprises font défaut, sauf dans la région liégeoise. Les grandes entreprises sont ou bien des abattoirs ou bien des entreprises de transformation de viande. Les abattoirs se trouvent dans les villes (comme Anvers, Bruxelles, Gand où ils se sont installés près des consommateurs) et à la campagne (p.ex. Aubel et Sint-Lievens-Houtem), aux environs des régions d'élevage souvent hors-sol. Les entreprises de transformation de la viande telles que celles de Schoten, Wommelgem ou Waarschoot se sont développées surtout dans les environs des abattoirs. Le centre de gravité se trouve en Flandre-Occidentale et en Flandre-Orientale (autour de Gand).

Le **traitement du poisson** (carte 4) a logiquement son centre principal à la côte, surtout près du port d'Ostende.

L'**industrie laitière** (carte 5), englobant aussi bien la laiterie classique que la transformation du lait, ne compte plus autant d'exploitations que jadis; la concentration des entreprises y a été très grande. Elle est le mieux représentée en Flandre-Orientale (Aalter, Evergem), dans la région herbagère liégeoise (Limbourg, Dison), le centre du Limbourg (Lummen, Zonhoven). Mais ailleurs elle ne fait pas tout à fait défaut (Namur). Des entreprises de transformation spécifique du lait se sont aussi installées à proximité des grandes villes (centres de consommation).

Plus de la moitié de la **fabrication d'aliments pour animaux** (carte 5) se trouve traditionnellement en Flandre-Occidentale et en Flandre-Orientale, particulièrement dans la région de la Lys et de la Mandel (Deinze, Roulers, Wielsbeke) où il y a une forte interaction entre cette industrie et l'élevage intensif. En outre il y a aussi quelques entreprises dans la région anversoise aux environs du port d'importation de matières premières.

L'**industrie du tabac** (carte 6) n'existe pratiquement plus dans les régions classiques de la culture du tabac. La fabrication de cigarettes est concentrée dans de grandes entreprises dans les grands centres de consommation (Bruxelles, Anvers, Liège et Louvain). La Campine (entre autres: Geel, Houthalen, Overpelt) regroupe encore des manufactures de cigares inspirés du Brabant-Septentrional au 19^{ème} siècle.

La **production d'alcool** et produits connexes (carte 6) n'a plus qu'une seule implantation importante notamment à Bruges.

La **transformation et conservation des fruits et légumes** (carte 7) est concentrée dans la région maraîchère malinoise (entre autres Sint-Katelijne-Waver, Malines), la Campine anversoise (p.ex. Grobbendonk), la Campine septentrionale limbourgeoise (p.ex. Bree), la région horticole du centre de la Flandre-Occidentale (entre autres Kortemark, Staden, Ardoie), les régions de cultures fruitières (p.ex. Saint-Trond); le lien avec la production des matières premières est évident. Floreffe est un cas isolé.

La **farine et les produits dérivés** (carte 8) sont surtout produits dans de petites entreprises assez bien dispersées dans tout le pays. Les plus grandes comme Alost (produits amylacés) et Roulers (pâtes) appartiennent au domaine des produits dérivés. Anvers en tant que port d'importation des matières premières n'est évidemment pas sans importance.

La fabrication du **pain et produits connexes** (biscuits, petits gâteaux, etc.) est une branche répandue partout (carte 9). Il n'y a qu'une cinquantaine de communes qui restent en dessous de 5 employés. Ce groupe englobe aussi les boulangeries qui dans la toute grande majorité sont artisanales; le nombre d'employés dans ces entreprises d'approvisionnement local est fonction du nombre d'habitants de la localité. Il n'y a qu'un nombre limité d'entreprises qui soient industrielles, mais dans ce cas ce sont pour la plupart de grandes entreprises qui utilisent beaucoup de main-d'oeuvre p.ex. à Herentals, Roulers, Vilvoorde, Nivelles, Verviers, Halle, Ninove, Tournai, Morlanwelz, Zaventem, Blégnny, Beveren-Waas, Kaprijke. Les facteurs de localisation sont très variés.

Cacao, chocolat, chocolaterie et confiserie (carte 10) sont des produits d'entreprises peu nombreuses mais en général elles sont grandes. Il y a une forte concentration dans la province d'Anvers (surtout en Campine, moins dans la région anversoise même) et dans la région bruxelloise. L'importation des matières premières et les débouchés sont les facteurs de localisation les plus importants. En outre, on se doit aussi de signaler un certain nombre de cas isolés soit avec une grande implantation comme Arlon, Eupen, Lebbeke, Manage, Langemark, soit avec plusieurs petites entreprises comme Bruges, Gand, Sint-Niklaas, Liège.

La répartition des **brasseries et malteries** (carte 11) est le résultat de l'évolution pendant les décennies passées: concentration des entreprises et géographique. Voici ce qu'il reste: 2 très grandes brasseries l'une à Louvain et l'autre à Liège; une concentration de grandes et petites brasseries (souvent spécialisées) dans le quadrilatère Anvers-Alost-Bruxelles-Louvain (entre autres Kontich, Boortmeerbeek, Malines, Londerzeel, Molenbeek, Puurs, Oudergem); quelques cas isolés comme Alken, Hoegaarden; quelques centres plus modestes en Flandre-Occidentale et en Flandre-Orientale et quelques brasseries dites abbatiales.

Les centres de production d'**eau minérale et de boissons rafraîchissantes** (carte 12) peuvent être classés en deux groupes. L'eau minérale est surtout fournie par Spa et Chaudfontaine à côté de quelques exploitations plus petites dans la région liégeoise et au sud de la Flandre-Orientale; le lien avec la matière première est plus qu'évident. La production de boissons rafraîchissantes est liée aux grandes concentrations de population telles que Bruxelles, Anvers, Gand, Hasselt-Genk, Charleroi. Parfois il y a un lien avec la production fruitière (entre autres Borgloon).

Le groupe "**autres activités**" (carte 13) comprend les activités hétéroclites telles que les usines de torréfaction (p.ex. dans la région anversoise), fabriques de chicorée, vinaigreries, glace brute, aliments diététiques et aliments pour enfants, condiments, assaisonnements, sauces, etc. Ici on ne peut logiquement établir aucune règle générale. Des entreprises isolées telles qu'à Furnes, Leuze-en-Hainaut, Grimbergen, Dilbeek, Forest, Puurs, Bornem, Schoten et Aartselaar ont chacune leur explication propre et différente.